Le tribunal administratif de Nice a ordonné mardi le démantèlement avant le 17 mai d'un camp de Roms installé sur les berges d'une rivière délimitant les communes de Nice et de Saint-Laurent-du-Var, à la suite d'une requête en référé du président UMP du Conseil général des Alpes-Maritimes Eric Ciotti.

Citant les noms d'une vingtaine d'hommes et de femmes, le tribunal leur ordonne de "quitter avec leurs véhicules les terrains qu'ils occupent sans droit ni titre, sur les rives droite et gauche du fleuve Var sur les territoires des communes de Saint-Laurent-du-Var et de Nice, avant le 17 mai 2013".

L'ordonnance stipule que l'expulsion pourra avoir lieu "si besoin avec le concours de la force publique".

Le département (nouvellement en charge des berges de cette rivière) avait déposé sa requête en référé le 23 avril.

Le tribunal a largement repris ses arguments en estimant que le campement était situé "dans le lit majeur du Var, fleuve à régime hydrologique méditerranéen, sujet à des crues brutales". Il est en outre constitué de "cabanes construites de façon très sommaire" dans un site "pollué par la présence de déchets non évacués", alors qu'il s'agit d'une "zone de protection des eaux potables qui alimentent l'agglomération niçoise", stipule aussi l'ordonnance.

Eric Ciotti s'est dit mardi "satisfait de voir le tribunal administratif valider entièrement (s)on analyse et reconnaître l'urgence de la situation et le danger pour ces populations mais également pour les populations voisines et l'environnement".

"Je regrette d'avoir été obligé d'engager cette procédure juridique pour mettre fin aux conséquences dangereuses de la politique irresponsable du gouvernement à l'égard des ressortissants roumains", a attaqué le député UMP, qui juge qu'une circulaire du 26 août 2012 "crée les conditions d'attractivité de notre pays, mais aussi génère des effets pervers en raison de l'obligation de relogement qui est faite aux pouvoirs publics avant tout démantèlement".

"Alors que le ministre de l'Intérieur déclare que +les Roms ont vocation à rester en Roumanie, ou à y retourner+, je déplore solennellement que les paroles du gouvernement soient en décalage total avec son action observée sur le terrain", a fustigé l'élu de l'opposition.

Il y a une semaine, Eric Ciotti avait demandé une évacuation d'urgence à la préfecture, en mettant en avant le risque de crue de la rivière après des journées très pluvieuses. Les services de secours avaient porté assistance à quatre personnes isolées par la montée des eaux sur un îlot, qui avaient pu être secourues grâce au repérage d'un hélicoptère.
La préfecture, vigilante mais moins alarmiste, avait estimé que le déménagement du campement n'était pas urgent.

Ce campement avait également fait l'objet d'un bras de fer à la fin janvier entre le député-maire UMP de Nice Christian Estrosi, alors que le préfet Christian Mirmand était à la recherche d'un autre terrain d'accueil pour les Roms.